



Responsable de Salle

Son statut : Il est membre licencié FFHB du club d'accueil. Il est chargé de l'ordre dans les tribunes, autour du terrain et dans les voies d'accès aux vestiaires. Il s'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel. Il est majeur et identifiable par un brassard ou une chasuble avec inscription distincte. Il n'assume que cette fonction. Il est le garant d'une bonne ambiance sur et hors du terrain.

Son rôle : Il assume une fonction officielle. Il se doit d'être neutre et impartial. Il accomplit sa mission de façon responsable même si son intervention va à l'encontre de personnes de son club. Sur demande des arbitres ou des officiels, il se charge de faire régner l'ordre dans la salle et peut être amené à demander de sortir aux perturbateurs. Il est le facilitateur du bien vivre dans la salle. Attention! il n'est en aucun cas un policier!

Avant la rencontre : Il s'équipe de son brassard officiel et se présente aux arbitres et aux officiels. Il s'assure du respect du règlement en matière d'utilisation de colle ou résine. Il s'assure de la praticabilité des issues de secours

Pendant la rencontre. Il est dans la salle pendant toute la durée de la rencontre et il est à l'écoute des réclamations, des mécontentements éventuels des managers, du public... En cas de comportement excessif, il intervient avec diplomatie auprès de la ou des personnes. Il les amène à garder leur calme et à relativiser. Il n'hésite pas à intervenir auprès des supporters si ceux-ci dépassent les limites admissibles. Il n'attend pas que l'arbitre demande une intervention (public virulent, déplacement autour de l'air de jeu...) Il peut demander l'interruption du match à l'arbitre en cas de mise en danger des acteurs du match, en cas de propos : Raciste, xénophobe ou discriminatoire.

A la fin de la rencontre : Il se tient près de la table officielle, des vestiaires ou de tout lieu de la salle qui pourrait nécessiter sa présence. Il peut sur demande des officiels les accompagner jusqu'à leur véhicule

En cas d'incident sérieux : Il prend toute mesure utile et en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures soit à la ligue et/ou comité. Il peut à tout moment faire appel aux forces de l'ordre

Durant une pandémie : Il prend toute mesure utile pour se protéger, il fait respecter les prescriptions politiques et/ou fédérales dans la salle. Il peut durant la forte limitation du nombre de spectateurs aussi occuper la fonction de référent pandémie

Références Annuaire de la FFHB : Textes réglementaires (art. 88.1 – 88.4) et Guide des compétitions (art. 9.7.1 – 9.7.2)